

COMITE NATIONAL POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE

Prix de thèse du Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage

Appel à candidatures pour le prix de thèse 2016

Depuis 2005, un prix récompense une thèse en sciences sociales et humaines portant sur l'histoire de la traite, de l'esclavage et des abolitions à l'époque coloniale ou sur ses conséquences dans le monde actuel.

Les docteurs ayant soutenu leur thèse entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2016 sont invités à se porter candidats pour le prix CNMHE-2016 doté de 7000€.

Règlement du prix du Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage

Article premier - Titre, périodicité et objet

Le COMITE NATIONAL POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE (CNMHE) décerne un prix annuel pour une thèse dans la mesure où une des candidatures au moins répond à ses critères d'exigence.

Ce prix récompense une **thèse de doctorat en langue française présentant un caractère novateur**, qui contribue à une meilleure connaissance de la traite négrière, du système esclavagiste, des processus d'abolition et de la mise en place de sociétés post-esclavagistes dans le monde Atlantique et dans l'océan Indien, de la fin du XV^e siècle jusqu'à la période contemporaine.

Les thèses de différentes disciplines (article 2), rédigées en langue française, achevées, et soutenues, que ce soit dans une université française ou étrangère, peuvent prétendre au prix sous réserve de respecter toutes les conditions (thèse entièrement rédigée en français, sujet correspondant aux critères, respect des dates de soutenance, dossier complet adressé dans les temps au CNMHE).

Ce prix aide à la publication de la thèse récompensée.

Article 2 – Domaine

Les thèses soumises peuvent adopter différentes approches (théorique, empirique, comparatiste ou méthodologique) et relever d'une ou plusieurs disciplines dans le champ des sciences humaines et sociales (histoire, droit, sciences politiques, anthropologie, littérature, art, philosophie...)

Article 3 – Calendrier du prix 2016

Le prix du COMITE NATIONAL POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE, attribué pour la première fois en 2005, est décerné chaque année dans la mesure où une thèse répond aux critères et aux exigences fixées par le comité.

Les candidats qui ont soutenu leur thèse entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2016 et qui souhaitent se porter candidat pour le prix de thèse du CNMHE 2016 sont invités à faire parvenir leur dossier à l'attention du Secrétaire général du CNMHE au ministère des Outre-mer (voir annexe du règlement).

Pour concourir au prix 2016 du Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage, la date limite pour le dépôt de candidature est fixée au 15 février 2017.

Article 4 – Dossiers de candidatures et étapes de la sélection des thèses

Dans un premier temps, le 15 février 2017 au plus tard, les candidats doivent adresser au COMITE NATIONAL POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE, les documents suivants sous format numérique (envoi par la poste sur une clé USB ou envoi par courriel à l'adresse suivante sq.cnmhe@gmail.com)

- une lettre de candidature motivée ;
- le texte complet de la thèse et ses annexes ;
- un résumé de dix pages maximum ;
- un curriculum vitae ;
- la copie du document administratif attestant la soutenance ;
- la copie du rapport du jury de thèse.

Avec leur lettre de candidature, les docteurs sont invités à faire part de leurs **coordonnées complètes** pour pouvoir être joints :

- copie d'une pièce d'identité ;
- adresse(s) postale(s) personnelle et/ou professionnelle ;
- adresse(s) électronique(s) ;
- coordonnées téléphoniques.

Au cours du mois de mars 2017, la liste des thèses retenues pour le prix 2017 sera publiée sur le site internet du CNMHE (www.cnmhe.fr).

Une commission de sélection composée de membres du CNMHE établira la liste des thèses pour le prix 2016. Les candidats sélectionnés pour l'attribution du prix seront informés par le secrétariat général du CNMHE et invités à adresser un exemplaire papier de leur thèse au plus tard le 31 mars 2017. Faute de respecter cette condition, leur candidature sera annulée.

Un jury d'évaluation, composé de membres du CNMHE et éventuellement complétés d'universitaires français ou étrangers sollicités en fonction des thématiques et des méthodologies développées dans les travaux retenus pour le prix, rédigera des avis sur les thèses sélectionnées.

Le jury d'attribution du prix composé par les personnalités qualifiées composant le CNMHE désigne le lauréat par un vote au terme des étapes de sélection. Le jury peut inviter à titre consultatif des personnes travaillant dans le monde de l'édition.

Le prix de thèse 2016 du CNMHE sera rendu public par le président du CNMHE à l'occasion de la *Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions*, le 10 mai 2017.

Article 5 – Rôle, composition et fonctionnement des différentes commissions pour l'attribution du prix de thèse du CNMHE

L'enregistrement des candidatures pour le prix de thèse est effectué par le secrétariat général du CNMHE dès lors que le dossier est complet et respecte les délais fixés dans les articles 3 et 4.

La **commission de sélection** composée de membres du CNMHE valide les candidatures dont le dossier est complet et qui correspondent aux conditions et critères précisés par les articles 1 et 2.

Le **jury d'évaluation** chargé de transmettre aux membres du Comité les avis sur les thèses présentés et d'identifier les plus remarquables pour l'attribution du prix (en fonction de leur originalité, de leur nouveauté et de l'intérêt du sujet, du renouvellement des connaissances, de leur rigueur sur le plan scientifique, de la qualité de l'écriture...) est composé de membres du CNMHE auxquels peuvent être associés, sur proposition des membres du comité, des personnalités extérieures (chercheurs et universitaires français et étrangers) comme indiqué dans l'article 4. La composition de ce jury sera rendue publique sur le site du CNMHE.

La ou les thèses retenue(s) par ce jury d'évaluation seront transmises au CNMHE, dans la mesure où les documents nécessaires à ce stade auront été adressés par les candidats comme indiqué dans l'article 4.

Pour attribuer le prix, le CNMHE délibère en séance plénière. Chaque thèse retenue pour cette étape est évaluée par deux rapports circonstanciés rédigés par deux membres du jury d'évaluation présentant ses qualités générales et sa pertinence pour le prix.

Les membres du CNMHE se réservent la possibilité de ne pas accorder de prix, ou de le partager entre deux candidats.

Le président du CNMHE préside le jury d'attribution du prix avec voix délibérative.

Article 6 – Modalité d’attribution du prix par le CNMHE

La décision d’attribution du prix de thèse du CNMHE revient à ses seuls membres ; il est décerné à la majorité absolue des personnalités qualifiées composant le Comité avec voix délibérative de la présidente.

Tous les membres du CNMHE sont invités à se prononcer pour l’attribution du prix dans le cadre d’une séance plénière exceptionnelle et peuvent, en cas d’absence, donner procuration à un membre présent et faire connaître leur choix par voie électronique au secrétaire général du Comité.

Le prix n’est attribué qu’une fois la majorité absolue acquise parmi les membres du CNMHE ayant décidé de prendre part au vote, avec voix délibérative de la présidente.

Le CNMHE a la possibilité de décider d’attribuer le prix *ex-aequo* à deux candidats.

Le CNMHE est également en droit de ne pas décerner de prix s’il juge que les thèses présentées ne correspondent pas à ses critères d’exigence.

Article 7 - Le prix de thèse du CNMHE

Le prix du COMITE NATIONAL POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE est doté par le ministère des Outre-mer d’une somme de 7000 € (sept mille euros).

Le montant du prix doit servir pour moitié à l’édition de la thèse.

Le logo du CNMHE devra apparaître sur la quatrième de couverture du livre.

Le lauréat s’engage à porter mention de ce prix dans son curriculum vitae ainsi que dans les communications liées à cette thèse.

Article 8 - Remise du prix de thèse du CNMHE

L’attribution du prix de thèse du CNMHE est officialisée par une lettre du ministre des Outre-mer, rendue publique sur le site internet du comité et donne lieu à une cérémonie en présence des membres du Comité et de personnalités.

Adresser le dossier de candidature par voie électronique à l’attention du

Secrétariat général du CNMHE à l’adresse suivante : sg.cnmhe@gmail.com

ou

par voie postale à



COMITE NATIONAL POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE

Décret n°2009-506 du 6 mai 2009 modifié le 6 mai 2013

Ministère des outre-mer, 27 rue Oudinot 75007 Paris

Contact : Angèle Louviers, Secrétariat général du CNMHE Directrice de la Programmation et de l'Animation

- 01 53 69 23 79 sec-cnmhe@outre-mer.gouv.fr

www.cnmhe.fr

Comité National pour la Mémoire et l'Histoire de l'Esclavage

Secrétariat Général

Madame Angèle LOUVIERS

Prix de thèse du CNMHE 2016

Ministère des Outre-mer

27, rue Oudinot, 75358 Paris 07 SP

Les lauréats du prix de thèse du Comité depuis 2005

2015 décerné en 2016 : BOYER-ROSSOL Klara « *Entre les deux rives du canal de Mozambique : Histoire et Mémoires des Makoa de l'Ouest de Madagascar. XIXe-XXe siècles* », sous la direction de Faranirina RAJAONAH (professeur émérite des universités), Université Paris Diderot.

2014 décerné en 2015 : Marie HARDY, *Le monde du café à la Martinique du début du XVIIIe siècle aux années 1860*. Université des Antilles et de la Guyane, directeur de thèse : Madame le Professeur Danielle BEGOT

Delide JOSEPH, *Genèse d'« une idée avantageuse d'Haïti » : Sociohistoire de l'engagement des intellectuels haïtiens, 1801-1860*. Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS) sous la direction de Myriam COTTIAS

2013 décerné en 2014 - Manuel Covo, *Commerce empire et révolutions dans le monde atlantique. La colonie de Saint-Domingue entre métropole et Etats-Unis ca.1778-ca.1804* – EHESS Paris, directeur de thèse : Monsieur François WEIL

Renaud HOURCADE Thèse *La mémoire de l'esclavage dans les anciens ports négriers européens. Une sociologie des politiques mémorielles à Nantes, Bordeaux et Liverpool* - Université Rennes I, directeur de thèse : Monsieur le Professeur Christian LE-BART

2012 décerné en 2013 – Céline FLORY *La liberté forcée. Politiques impériales et expériences de travail dans l'Atlantique du XIX^e siècle* », soutenue le 31 mai 2011 à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS) sous la direction de Myriam COTTIAS.

2011 décerné en 2012 – Frédéric CHARLIN *Homo servilis* ». *Contribution à l'étude de la condition juridique de l'esclave dans les colonies françaises (1635-1848)*, soutenue à l'Université de Grenoble le 3 décembre 2009, sous la responsabilité de M. Martial MATHIEU.

Alejandro GOMEZ : *Le syndrome de Saint-Domingue : Perceptions et représentations de la Révolution haïtienne dans le Monde Atlantique, 1790-1886*, soutenue à l'EHESS le 13 décembre 2010, sous la responsabilité de Mme Frédérique LANGUE.

cnmhe

Comité National
pour la Mémoire
et l'Histoire
de l'Esclavage

COMITE NATIONAL POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE

Décret n°2009-506 du 6 mai 2009 modifié le 6 mai 2013

Ministère des outre-mer, 27 rue Oudinot 75007 Paris

Contact : Angèle Louviers, Secrétariat général du CNMHE Directrice de la Programmation et de l'Animation

- 01 53 69 23 79 sec-cnmhe@outre-mer.gouv.fr

www.cnmhe.fr

2010 décerné en 2011 – Jean MOOMOU *Les Boni de l'âge d'or et du grand « takari » 1860-1969, temps de crise et temps d'espoir* (Ecole des Etudes en Sciences Sociales, thèse soutenue le 10 décembre 2009 sous la direction de Bernard VINCENT)

2009 – Pas de lauréat

2008 – Natacha BONNET *Seigneurs et planteurs entre ouest atlantique et Antilles : quatre familles du 18e siècle* (Université de Nantes, thèse soutenue sous la direction de Guy SAUPIN)

2007 – Antonio de ALMEIDA MENDES *Une histoire transcontinentale et transnationale de la traite moderne entre Atlantique et Méditerranée (XVe- XVIIe siècles)* (Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, thèse soutenue sous la direction de Bernard VINCENT)

2006 – Audrey CAROTENUTO *Les résistances serviles dans la société coloniale de l'île Bourbon (1750-1848)* (Université de Provence, thèse soutenue sous la direction de Colette DUBOIS)

2005 – Hubert GERBEAU *L'esclavage et son ombre à Bourbon (XIXe-XXe siècles)* (Université d'Aix-en-Provence, thèse soutenue sous la direction de Gérard CHASTAGNARET)

cnmhe

Comité National
pour la Mémoire
et l'Histoire
de l'Esclavage

COMITE NATIONAL POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE

Décret n°2009-506 du 6 mai 2009 modifié le 6 mai 2013

Ministère des outre-mer, 27 rue Oudinot 75007 Paris

Contact : Angèle Louviers, Secrétariat général du CNMHE Directrice de la Programmation et de l'Animation

- 01 53 69 23 79 sec-cnmhe@outre-mer.gouv.fr

www.cnmhe.fr